» glise; et, comme de coutume, après tout ce bruit, » la Vérité se fera dans le monde son petit noyau » d'adhérents, *pusillus grex*, qui suffit cependant pour » maintenir ici-bas le règne de la Vérité[7]. »

On le voit, dans la vaste polémique qui s'agitait sur cette question des Miracles au sujet des événements de Lourdes, les deux camps étaient radicalement opposés, non-seulement dans leurs principes métaphysiques, mais encore dans leurs procédés de discussion.

D'une part, les catholiques faisaient appel à un loyal examen; de l'autre, les pseudo-philosophes tremblaient devant la lumière. Les premiers disaient : « Qu'on ouvre une enquête »; les seconds s'écriaient : « Qu'on coupe court à tout débat. » Ceux-là avaient pour devise la liberté de conscience; ceux-ci conjuraient César d'opprimer violemment ce mouvement religieux et de l'étouffer, non par la puissance des arguments, mais par la brutalité de la force.

Tout esprit impartial, placé par ses idées ou par sa position en dehors de la mêlée, ne pouvait s'empêcher de voir avec la dernière évidence de quel côté étaient la bonne foi et le droit manifeste. Il suffisait pour cela de ne pas être aveuglé par la fureur de la lutte ou par un parti pris absolu.

Bien que, dans la personne d'un Commissaire, d'un Préfet et d'un Ministre, l'Administration, en cette grave affaire, se fût malheureusement laissée aller à prendre un rôle des plus passionnés, il existait un homme

puissant, qui n'avait agi en rien et qui se trouvait, quelles que fussent ses idées religieuses, philosophiques et politiques, dans les conditions d'une parfaite impartialité. Que le Surnaturel se fût manifesté ou non aux portes de Lourdes, cela était indifférent aux plans de sa pensée et à la marche de ses affaires. Ni son ambition, ni son amour-propre, ni ses doctrines, ni ses antécédents, n'étaient engagés en cette question. Quelle est l'intelligence qui, dans de telles conditions, ne soit équitable et ne donne raison à la justice et à la vérité? On ne viole la Justice et on n'outrage la Vérité que lorsqu'on croit utile de les fouler aux pieds, en vue de quelque grand intérêt de fortune, d'ambition ou d'orgueil.

L'homme dont nous parlons s'appelait Napoléon III et était, d'aventure, Empereur des Français.

Impassible suivant sa coutume, muet comme les sphinx de granit qui veillent aux portes de Thèbes, il suivait la polémique, regardant osciller la bataille et attendant que la conscience publique lui dictât, pour ainsi dire, sa décision.

III

Pendant que Dieu livrait ainsi son œuvre aux disputes humaines, il ne cessait d'accorder des grâces visibles aux âmes humbles et croyantes qui allaient implorer à la Source miraculeuse la souveraine puissance de la Vierge-Mère.

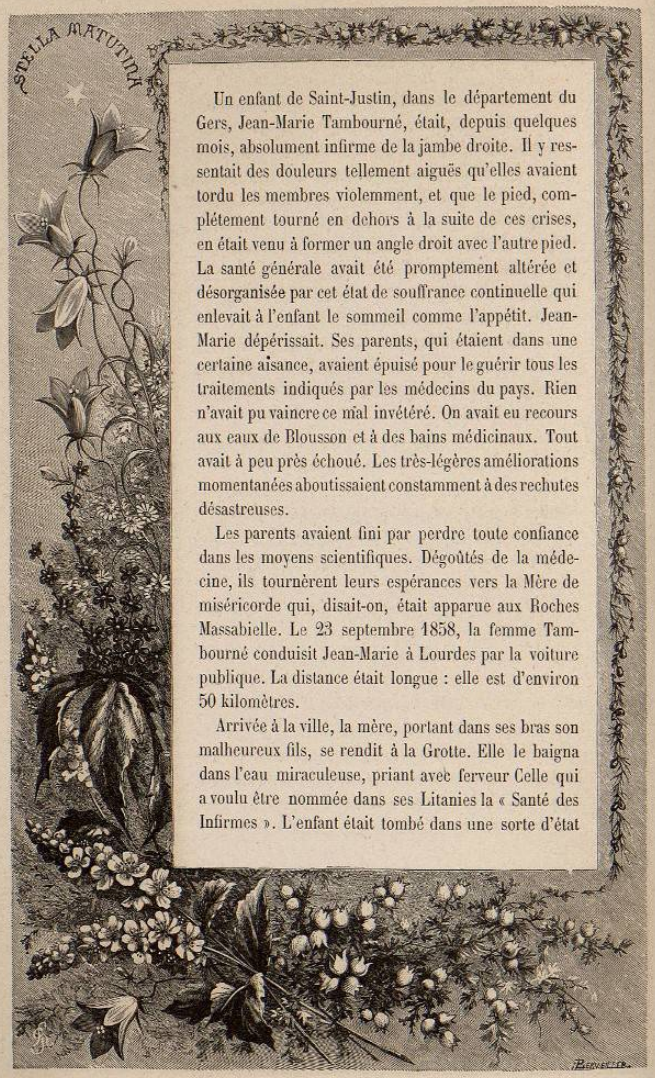

Un enfant de Saint-Justin, dans le département du Gers, Jean-Marie Tambourné, était, depuis quelques mois, absolument infirme de la jambe droite. Il y ressentait des douleurs tellement aiguës qu'elles avaient tordu les membres violemment, et que le pied, complétement tourné en dehors à la suite de ces crises, en était venu à former un angle droit avec l'autre pied. La santé générale avait été promptement altérée et désorganisée par cet état de souffrance continuelle qui enlevait à l'enfant le sommeil comme l'appétit. Jean-Marie dépérissait. Ses parents, qui étaient dans une certaine aisance, avaient épuisé pour le guérir tous les traitements indiqués par les médecins du pays. Rien n'avait pu vaincre ce mal invétéré. On avait eu recours aux eaux de Blousson et à des bains médicinaux. Tout avait à peu près échoué. Les très-légères améliorations momentanées aboutissaient constamment à des rechutes désastreuses.

Les parents avaient fini par perdre toute confiance dans les moyens scientifiques. Dégoûtés de la médecine, ils tournèrent leurs espérances vers la Mère de miséricorde qui, disait-on, était apparue aux Roches Massabielle. Le 23 septembre 1858, la femme Tambourné conduisit Jean-Marie à Lourdes par la voiture publique. La distance était longue : elle est d'environ 50 kilomètres.

Arrivée à la ville, la mère, portant dans ses bras son malheureux fils, se rendit à la Grotte. Elle le baigna dans l'eau miraculeuse, priant avec ferveur Celle qui a voulu être nommée dans ses Litanies la « Santé des Infirmes ». L'enfant était tombé dans une sorte d'état

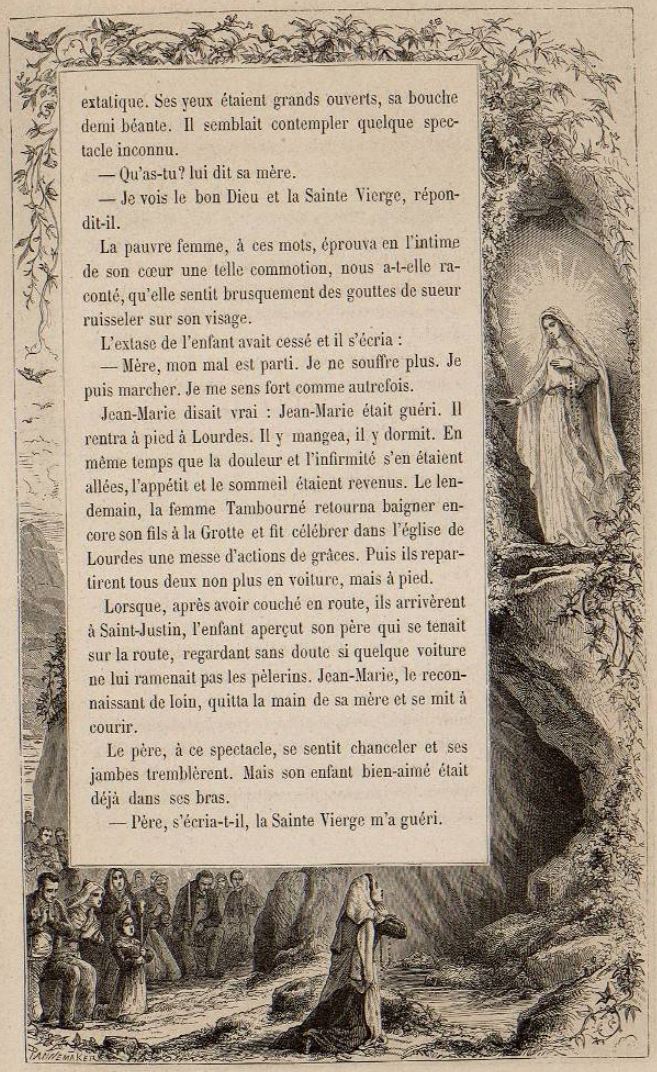

extatique. Ses yeux étaient grands ouverts, sa bouche demi béante. Il semblait contempler quelque spectacle inconnu.

— Qu'as-tu? lui dit sa mère.

— Je vois le bon Dieu et la Sainte Vierge, répondit-il.

La pauvre femme, à ces mots, éprouva en l'intime de son cœur une telle commotion, nous a-t-elle raconté, qu'elle sentit brusquement des gouttes de sueur ruisseler sur son visage.

L'extase de l'enfant avait cessé et il s'écria :

— Mère, mon mal est parti. Je ne souffre plus. Je puis marcher. Je me sens fort comme autrefois.

Jean-Marie disait vrai : Jean-Marie était guéri. Il rentra à pied à Lourdes. Il y mangea, il y dormit. En même temps que la douleur et l'infirmité s'en étaient allées, l'appétit et le sommeil étaient revenus. Le lendemain, la femme Tambourné retourna baigner encore son fils à la Grotte et fit célébrer dans l'église de Lourdes une messe d'actions de grâces. Puis ils repartirent tous deux non plus en voiture, mais à pied.

Lorsque, après avoir couché en route, ils arrivèrent à Saint-Justin, l'enfant aperçut son père qui se tenait sur la route, regardant sans doute si quelque voiture ne lui ramenait pas les pèlerins. Jean-Marie, le reconnaissant de loin, quitta la main de sa mère et se mit à courir.

Le père, à ce spectacle, se sentit chanceler et ses jambes tremblèrent. Mais son enfant bien-aimé était déjà dans ses bras.

— Père, s'écria-t-il, la Sainte Vierge m'a guéri.

Le bruit de cet événement se répandit bien vite dans le bourg, où tout le monde connaissait Jean-Marie. De tous côtés on accourait pour le voir[8].

La sœur d'un notaire de Tarbes, la demoiselle Jeanne-Marie Massot-Bordenave, était demeurée, à la suite d'une longue et sérieuse maladie, presque entièrement percluse des pieds et des mains. Elle ne marchait qu'avec d'extrêmes difficultés. Quant à ses mains, habituellement gonflées, violacées, endolories, elles lui refusaient à peu près tout service. Ses doigts, recourbés et roidis, ne pouvaient se redresser et étaient en proie à une complète paralysie. Étant allée voir son frère à Tarbes, elle retournait chez elle, à Arras, dans le canton d'Aucun. Elle était seule dans l'intérieur de la diligence. Une gourde de vin que son frère lui avait donnée s'étant débouchée et renversée, elle ne put ni la relever ni la reboucher, tant était absolue l'infirmité de ses doigts.

Lourdes était sur sa route. Elle s'y arrêta et se rendit à la Grotte.

A peine eut-elle plongé ses mains dans l'eau miraculeuse, qu'elle les sentit revenir instantanément à la vie. Les doigts s'étaient redressés et avaient retrouvé soudainement leur flexibilité et leur force. Heureuse au delà peut-être de son espérance, elle plonge ses pieds dans l'eau miraculeuse, et ses pieds guérissent comme ses mains. Elle tombe à genoux. Que dit-elle à la Vierge? Comment la remercia-t-elle? De telles prières, de tels élans de reconnaissance se devinent et ne s'écrivent pas.

Puis elle remit ses chaussures, et, d'un pas assuré, reprit le chemin de la ville.

Dans la même direction marchait une jeune fille qui rentrait du bois et qui portait sur sa tête un énorme fagot. Il faisait chaud, et cette pauvre paysanne était couverte de sueur. Épuisée de fatigue, elle s'assit sur une pierre, au bord de la route, en déposant à ses pieds son fardeau, trop lourd pour sa faiblesse. En ce moment, Jeanne-Marie Massot passait devant elle, retournant, alerte et radieuse, de la Source divine. Une bonne pensée lui descendit au cœur. Elle s'approcha de la jeune fille.

—Mon enfant, lui dit-elle, le Seigneur vient de m'accorder une insigne faveur. Il m'a guérie, il m'a enlevé mon fardeau. Et à mon tour je veux t'aider et te soulager.

Et, ce disant, Marie Massot prit, de ses mains rendues à la vie, le lourd fagot jeté à terre, le posa sur sa tête, et rentra ainsi dans Lourdes, d'où, moins d'une heure auparavant, elle était sortie infirme et paralysée. Les prémices de ses forces retrouvées avaient eu un noble emploi : elles avaient été consacrées à la charité. « Ce que Dieu vous donne gratuitement, donnez-le vous-même gratuitement, » dit quelque part un texte des saintes Lettres[9].

Une femme déjà âgée, Marie Capdevielle, du bourg de Livron, dans les environs de Lourdes, avait également été guérie d'une surdité des plus graves, qui commençait à être invétérée. « Il me semble », disait-elle, « être dans un autre monde lorsque j'écoute les

cloches de l'église, que je n'avais pas entendues depuis trois ans. »

Ces guérisons et beaucoup d'autres continuaient d'attester, d'une façon irrécusable, l'intervention directe de Dieu. Dieu manifestait sa puissance en rendant la santé aux malades ; et il était évident que, s'il avait permis la persécution, cela était nécessaire à la conduite de ses desseins. Il dépendait de Lui de la faire cesser, et, pour cela, d'incliner comme il Lui plaisait la volonté des grands de la terre.

IV

La polémique de la presse au sujet de la Grotte était épuisée. En France et à l'étranger, la conscience publique avait été mise à même de juger, non de la réalité des événements surnaturels, mais de l'oppression violente que subissaient, dans un coin de l'Empire, la liberté de croire et le droit d'examiner. Les misérables sophismes du fanatisme antichrétien et de l'intolérance prétendue philosophique n'avaient pas tenu devant la pressante logique des journaux catholiques. Les *Débats*, le *Siècle*, la *Presse* et la vile multitude des feuilles irréligieuses se taisaient, regrettant probablement d'avoir entrepris cette guerre malheureuse et fait un si grand bruit autour de ces faits extraordinaires. Ils n'avaient réussi qu'à propager et à répandre dans tous les pays la renommée de tant de miracles. De l'Italie, de l'Allemagne, de contrées plus lointaines encore

on écrivait à Lourdes pour se faire envoyer quelques gouttes de l'eau sacrée.

Au Ministère des Cultes, M. Rouland s'obstinait à vouloir se mettre en travers de la plus sainte des libertés et à prétendre arrêter la force des choses.

A la Grotte, Jacomet et les Gardes persistaient à veiller jour et nuit, et à traduire les croyants devant les tribunaux. Le juge Duprat condamnait toujours.

Entre un tel Ministre pour le soutenir et de tels agents pour exécuter ses volontés, le baron Massy demeurait bravement dans l'illogique absolu de sa situation et se complaisait dans la toute-puissance de son arbitraire. De plus en plus exaspéré en se voyant enlever, par l'enquête épiscopale et par l'analyse de M. Filhol, les vains prétextes de Religion et d'ordre public dont il avait, à l'origine, voulu voiler son intolérance, il se livrait avec orgueil à la joie amère de faire de la tyrannie pure. Il restait sourd au cri unanime. A toutes les raisons, à l'évidence indéniable, il opposait sa volonté : « Ceci est mon bon plaisir. » Il lui était doux d'être plus fort, lui tout seul, que les multitudes, plus fort que l'Évêque, plus fort que le bon sens, plus fort que les Miracles, plus fort que le Dieu de la Grotte. *Eliamsi omnes, ego non.*

Ce fut dans ces circonstances que Mgr de Salinis, Archevêque d'Auch, et un autre personnage éminent de ce pays se rendirent ensemble auprès de l'Empereur, qui se trouvait en ce moment à Biarritz. Napoléon III reçut en même temps de divers côtés des pétitions de-

mandant instamment, et réclamant, en vertu des droits les plus sacrés, le retrait des arbitraires et violentes mesures du baron Massy : « Sire », lisait-on dans une de ces pétitions, « nous ne prétendons décider en rien la » question des Apparitions de la Vierge, bien que, sur la » foi de miracles éclatants, qu'ils disent avoir vus de » leurs yeux, presque tous, en ces pays, croient à la » réalité de ces manifestations surnaturelles. Ce qui » est certain et hors de toute contestation, c'est que » cette Source, qui a jailli tout à coup, et que l'on nous » ferme malgré l'analyse scientifique qui en proclame » l'innocuité absolue, n'a fait de mal à personne ; ce » qui est certain, c'est que, tout au contraire, un » grand nombre déclare y avoir recouvré la santé. Au » nom des droits de la conscience, indépendants de » tout pouvoir humain, laissez les croyants aller y » prier si cela leur convient. Au nom de la plus simple » humanité, laissez les malades aller y guérir, si telle » est leur espérance. Au nom de la liberté des intelli- » gences, laissez les esprits qui demandent la lumière » à l'étude et à l'examen aller y découvrir l'erreur ou y » trouver la vérité. »

L'Empereur, avons-nous dit plus haut, était désintéressé dans la question, ou plutôt il avait intérêt à ne pas user sa force dans une stérile opposition à la marche des événements. Il avait intérêt à entendre le cri des âmes demandant la liberté de leur foi, le cri des intelligences demandant la liberté d'étudier et de se rendre compte. Il avait intérêt à être équitable et à ne pas froisser, par une oppression gratuite et un déni

de justice évident, ceux qui croyaient après avoir vu, et ceux qui, ne croyant pas encore, revendiquaient le droit d'examiner publiquement les faits mystérieux qui préoccupaient la France entière.

Le lecteur sait déjà quels romans impossibles l'honnête Ministre Rouland avait gravement acceptés comme des vérités incontestables. Les renseignements que cette bénévole Excellence avait dû fournir à l'Empereur n'étaient guère faits pour éclairer ce dernier. La polémique des journaux, bien qu'elle eût triomphalement mis en lumière le droit des uns et l'inique intolérance des autres, n'avait pu lui donner une idée absolument nette de la situation. A Biarritz seulement, elle lui apparut tout entière, et il la connut dans tous ses détails.

Napoléon III était un monarque peu expansif; sa volonté se traduisait rarement par la parole. Elle se manifestait par des actes. En apprenant les mesures absurdes par lesquelles le Ministre, le Préfet et leurs agents discréditaient à plaisir le Pouvoir, son œil terne s'illumina, paraît-il, d'un éclat de froide colère ; il haussa convulsivement les épaules, et le nuage d'un profond mécontentement passa sur son front. Il sonna violemment.

— Portez ceci au télégraphe, dit-il.

C'était une dépêche laconique pour le Préfet de Tarbes, ordonnant, de la part de l'Empereur, de rapporter à l'instant l'Arrêté sur la Grotte de Lourdes et de laisser libres les populations.

V

On connaît les théories de la Science sur cette merveilleuse étincelle électrique que les fils de fer qui sillonnent le monde transportent d'un pôle à l'autre avec la rapidité de l'éclair. La télégraphie, disent les savants, n'est autre chose que la foudre. Ce jour-là le baron Massy fut de l'avis des savants. Le télégramme impérial, tombant tout à coup sur lui, l'abasourdit brusquement et l'étourdit net, comme eût pu le faire sur sa maison la chute soudaine du tonnerre. Il ne pouvait en croire la réalité. Plus il y songeait, et plus il lui semblait impossible de retourner sur ses pas, de se déjuger, de reculer publiquement. Il lui fallait cependant avaler ce breuvage amer, ou donner sa démission et rejeter loin de lui la coupe préfectorale. Fatale alternative! Le cœur des fonctionnaires a parfois de grandes angoisses.

Quand une catastrophe subite tombe sur nous, nous avons quelque peine à l'accepter comme définitive, et nous nous débattons encore, alors que tout est perdu. Le baron Massy n'échappa point à une telle illusion. Il espérait vaguement que l'Empereur reviendrait sur sa décision. Dans cette pensée, il prit sur lui de tenir pendant quelques jours la dépêche secrète et de ne pas obéir. Il écrivit à l'Empereur et fit en outre intervenir auprès du Souverain le Ministre Rouland, moins publiquement mais aussi complétement atteint que lui-même par l'ordre inattendu arrivé de Biarritz.

Napoléon III fut aussi insensible aux réclamations du Ministre qu'aux instances et aux supplications du Préfet. Le jugement qu'il avait porté était basé sur l'évidence, et il était irrévocable. Toutes ces démarches n'eurent pour résultat que de lui apprendre que le Préfet avait osé méconnaître ses injonctions formelles et en différer l'exécution. Une seconde dépêche impériale, et impérieuse, partit de Biarritz. Elle était conçue en des termes qui ne permettaient ni une observation ni un retard.

Le baron Massy n'avait qu'à choisir entre son orgueil et sa Préfecture. Il fit ce choix douloureux, et il fut assez humble pour demeurer Préfet.

Le Chef du département se résigna donc à obéir. Toutefois, il essaya encore, non de lutter, ce qui était visiblement impossible, mais de masquer sa retraite et de ne pas rendre les armes publiquement.

Par suite de quelques indiscrétions de bureau, peut-être aussi par le récit des personnages qui étaient allés en ambassade auprès de l'Empereur, on savait déjà vaguement dans le public le sens des ordres expédiés de Biarritz. Ils faisaient l'objet de toutes les conversations. Le Préfet ne confirma ni ne démentit ces rumeurs. Il enjoignit à Jacomet et à ses agents de ne plus faire de procès-verbaux et de cesser toute surveillance.

Une telle abstention, venant à la suite des bruits qui couraient sur les instructions de l'Empereur, devait suffire, suivant lui, pour que les choses reprissent d'elles-mêmes leur cours normal et pour que l'Arrêté tombât, de fait, en désuétude, sans qu'il fût nécessaire

de le rapporter. Il était même probable que les populations, rendues à la liberté, s'empresseraient d'arracher elles-mêmes et de jeter dans le Gave les poteaux qui portaient défense d'entrer sur le terrain communal et les barrières qui fermaient la Grotte.

M. Massy fut trompé dans ses calculs, assez plausibles d'ailleurs. Malgré l'abstention de la Police, malgré les bruits qui circulaient et qu'aucun personnage officiel ne démentait, peut-être même à cause de tout cela, les populations craignirent quelque piége. Elles continuèrent d'aller prier sur la rive gauche du Gave. Les infractions eurent généralement, comme auparavant, un caractère isolé. Nul ne toucha aux poteaux ni aux barrières. Au lieu de tomber de lui-même, comme l'avait espéré le Préfet, le *statu quo* se maintenait obstinément.

Étant donnés le caractère de Napoléon III et la netteté de ses ordres, une pareille situation devenait périlleuse pour le Préfet. Le baron Massy était trop intelligent pour ne pas le comprendre. A chaque instant, il devait craindre que l'Empereur ne fût instruit tout à coup de la façon dont il essayait de louvoyer. A toute heure, sans doute, il tremblait de recevoir quelque missive terrible qui le briserait à jamais et qui le précipiterait dans le néant, c'est-à-dire hors des sphères lumineuses du fonctionnarisme, dans ces ténèbres extérieures où s'agite le monde infortuné qui n'est pas officiel.

On était arrivé à la fin de septembre.

Il se trouva que, durant ces perplexités, M. Fould eut encore occasion d'aller à Tarbes, et même de passer à Lourdes. Augmenta-t-il, en lui parlant du Maître, la terreur du Préfet? Le baron reçut-il quelque nouveau télégramme plus foudroyant que les deux autres? Nous ne savons. Toujours est-il que le 3 octobre, sous l'action très-brusque de quelque cause inconnue, M. Massy devint souple comme un roseau foulé sous le pied d'un passant, et que sa raideur arrogante parut faire place à une prostration soudaine et complète.

Le lendemain, au nom de l'Empereur, il transmit au maire de Lourdes l'ordre de rapporter publiquement l'Arrêté et de faire enlever les poteaux et les barrières par Jacomet.

VI

M. Lacadé n'eut pas les hésitations de M. Massy. Une pareille solution le déchargeait du rude fardeau qu'avait fait peser sur lui le complexe désir de ménager le Préfet et les multitudes, les Puissances célestes et le Pouvoir humain. Par une illusion assez commune chez les natures indécises, il s'imagina avoir toujours été de l'avis qui prévalait, et il rédigea dans ce sentiment une proclamation solennelle : « Habitants de la ville de Lourdes, le jour tant désiré par nous est enfin arrivé ; nous l'avons conquis par notre sagesse, par notre persévérance, par notre foi, par notre courage. » Tels étaient le sens et le ton de ce curieux docu-

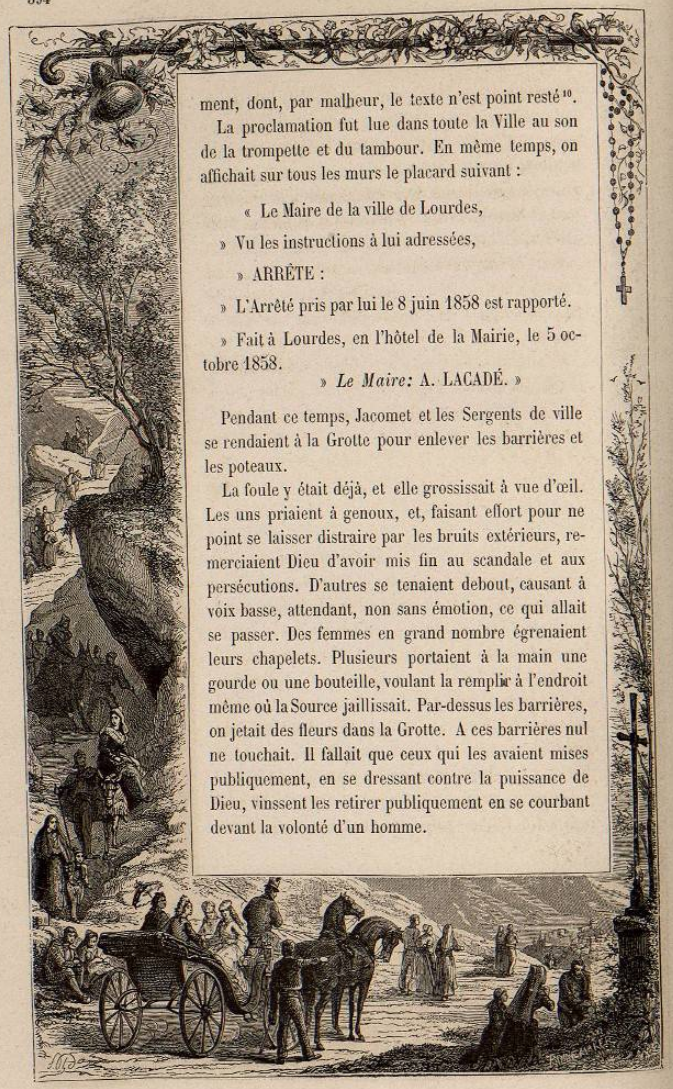

ment, dont, par malheur, le texte n'est point resté[10].

La proclamation fut lue dans toute la Ville au son de la trompette et du tambour. En même temps, on affichait sur tous les murs le placard suivant :

« Le Maire de la ville de Lourdes,

» Vu les instructions à lui adressées,

» ARRÊTE :

» L'Arrêté pris par lui le 8 juin 1858 est rapporté.

» Fait à Lourdes, en l'hôtel de la Mairie, le 5 octobre 1858.

» *Le Maire:* A. LACADÉ. »

Pendant ce temps, Jacomet et les Sergents de ville se rendaient à la Grotte pour enlever les barrières et les poteaux.

La foule y était déjà, et elle grossissait à vue d'œil. Les uns priaient à genoux, et, faisant effort pour ne point se laisser distraire par les bruits extérieurs, remerciaient Dieu d'avoir mis fin au scandale et aux persécutions. D'autres se tenaient debout, causant à voix basse, attendant, non sans émotion, ce qui allait se passer. Des femmes en grand nombre égrenaient leurs chapelets. Plusieurs portaient à la main une gourde ou une bouteille, voulant la remplir à l'endroit même où la Source jaillissait. Par-dessus les barrières, on jetait des fleurs dans la Grotte. A ces barrières nul ne touchait. Il fallait que ceux qui les avaient mises publiquement, en se dressant contre la puissance de Dieu, vinssent les retirer publiquement en se courbant devant la volonté d'un homme.

Jacomet arriva. Bien que, malgré lui, un certain embarras se décelât dans sa personne un peu frémissante, et qu'on devinât, à la pâleur de son visage, une profonde humiliation intérieure, il n'avait point, contrairement à l'attente générale, l'aspect morne d'un vaincu. Escorté de ses agents, armés de haches et de pioches, il s'avançait le front haut.

Par une affectation qui parut singulière, il avait son costume officiel des grandes fêtes. Sa large écharpe tricolore ceignait ses reins et flottait sur son épée de parade.

Il traversa la foule et alla se placer contre les barrières. Un tumulte vague, un sourd murmure, quelques cris isolés, sortaient de la multitude. Le Commissaire monta sur un fragment de rocher, et fit signe qu'il voulait parler. Tout le monde écouta : « Mes amis », se serait, dit-on, écrié Jacomet, « les barrières que voilà, et que, à mon grand regret, la Municipalité avait reçu l'ordre de faire élever, vont tomber. Qui plus que moi a souffert de cet obstacle, dressé à l'encontre de votre piété ? Je suis religieux, moi aussi, mes amis, et je partage vos croyances. Mais le fonctionnaire, comme le soldat, n'a qu'une consigne : c'est le devoir, souvent bien cruel, d'obéir. La responsabilité n'en pèse pas sur lui. Eh bien ! mes amis, lorsque j'ai été témoin de votre calme admirable, de votre respect du pouvoir, de votre foi persévérante, j'en ai instruit les autorités supérieures. J'ai plaidé votre cause, mes amis. J'ai dit : « Pourquoi veut-on les empêcher de prier à » la Grotte, de boire à la Source? Ce peuple est inof- » fensif. » Et c'est ainsi, mes amis, que toute défense

a été levée; et c'est ainsi que M. le Préfet et moi nous avons résolu de renverser à jamais ces barrières, qui vous étaient si pénibles, et qui me l'étaient bien plus encore. »

La foule garda un froid silence. Quelques jeunes gens chuchotaient et riaient. Jacomet était visiblement troublé par son insuccès. Il ordonna à ses agents d'enlever les clôtures. Ce fut fait assez promptement. On fit un tas de ces planches et de ces débris au bord de la Grotte, et la Police les envoya chercher plus tard, au commencement de la nuit.

Une émotion immense remplissait la ville de Lourdes. Durant cette après-midi, la multitude allait et venait sur le chemin de la Grotte. Devant les Roches Massabielle, d'innombrables fidèles étaient à genoux. On chantait des cantiques, on récitait les litanies de la Vierge. *Virgo potens, ora pro nobis.* On se désaltérait à la Source. Les croyants étaient libres. Dieu avait vaincu.
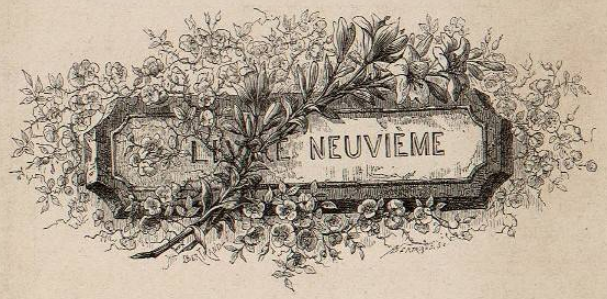
Marie Massot. — Jean-Marie Tambourné.